

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ENGINS DE CHANTIER

Vous souhaitez entreposer un engin de chantier nécessaire à la réalisation de vos travaux sur un trottoir, la chaussée ou une place de stationnement ? Vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet et le retourner en mairie.

La réservation de stationnement est assujettie à 2 procédures obligatoires :

- Prise d'un arrêté municipal (délai minimum de 5 jours ouvrés) d'interdiction de stationnement avec mention d'enlèvement de véhicules
- Pose de panneaux d'interdiction de stationner et affichage de l'arrêté municipal par vos soins. Lors de la pose des panneaux, il est obligatoire d'appeler la police municipale (tel : 06.86.92.00.65) afin d'en faire constater la conformité, cela permettra éventuellement de faire intervenir la fourrière municipale pour enlever le ou les véhicules stationnant dans la zone délimitée par les panneaux.

La redevance d'occupation du domaine public a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2024 ainsi qu'il suit :

- Dépôt d'engins de chantier sur trottoir ou chaussée : 0.54 €/jour/unité

Occupation d'une place de stationnement pour dépôt d'engins : 1 €/jour/m². A partir du 2ème mois consécutifs et maximum deux ans : 4.25€/mois/m²

Votre dossier complet doit être acheminé en mairie au minimum 10 jours ouvrés avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public. Dépôt papier ou par mail à <u>urba@varennes-jarcy.fr</u>.

Renseignements relatifs au demandeur : NOM......Prénom......Prénom..... ADRESSE...... Tel :.....Mail......Mail..... Agissant en qualité de propriétaire : Locataire : Lieu des travaux : Adresse :..... Nature des travaux :..... Ravalement de façade : Réfection de toiture : Construction: Autres, à préciser :..... Référence du permis de construire ou déclaration de travaux, s'il y a lieu......

Entreprise réalisant le	es travaux :			
Nom :				
Adresse :				
Tel :		Mail		
Nature et description	de l'occupation du d	omaine public :		
Type d'engins : Nacell	e 🗖 Engin élévateur	· 🗖 Véhicule de chantie	er 🗆 Compresseur 🗖	Bétonnière□
Autres, préciser :				
Nombre d'engins :				
Occupation emplacen	nent de stationneme	nt 🗖 nombre de places	neutralisées :	soitm²
Occupation chaussée	: 🗖	m²		
Occupation trottoir : (J	m²		
Date de dépôt :		Date de retrait		
	<u>Plan/croqui</u>	is de l'emplacement dei	mandé à joindre	
Gêne à la circulation :				
Non : 🗖 Oui : 🗓	J, alors préciser (circ	ulation alternée, station	inement interdit, périr	mètre de sécurité)
	, ,	·	, ,	•
Tarification :				
Sur trottoir/ chausse	် ဓ			
•	Tarif	Nombre de jours	Nombre de m²	Total
Emplacement sur	0.54€/jour/m²	Nombre de jours	Nombre de m	TOLAI
trottoir	0.540/1001/111			
	•		•	
Sur stationnement				
	Tarif	Nombre de jours	Nombre de m²	Total
Emplacement sur	1€/jour/m²			
stationnement				

A partir du 2^{ème} mois consécutifs et maximum deux ans : 4.25€/mois/m²

Règlement en espèces ou chèque au retrait de l'autorisation

Engagement du demandeur et signature :				
☐ Je sollicite l'autorisation sur la base des éléments ci-dessus				
☐ J'ai compris que l'autorisation d'occupation du domaine public est personnelle, précaire et révocable.				
☐ Je m'engage à me conformer aux règlements en vigueur et notamment : - Ne créer aucune gêne pour la circulation du public ou pour les véhicules de secours - Laisser libre accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité des riverains - Assurer la propreté du site et sa remise en état en fin de période				
☐ Je m'engage à acquitter les droits correspondants.				
A, le, le				

L'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune.

Service instructeur :	Police Municipale :	
Reçu en Mairie le :	Constatation conformité panneau d'interdiction de stationnement et affichage le	
Arrêté portant autorisation N°		
En date du :		
Délivré au demandeur le :	Comptabilité :	
	Titre émis le :	

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par Le Responsable de traitement, le Maire de la commune de Varennes-Jarcy, place Aristide Briand, 91480 Varennes-Jarcy pour la gestion des autorisations d'occupation ponctuelle du domaine public. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la mairie au titre des articles L1311-5 à L1311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service technique/urbanisme, service comptabilité, trésorerie principale de Yerres., police municipale et nationale, Sivom si l'occupation entraîne des gênes pour la collecte, IDF Mobilités si l'occupation entraîne des gênes pour la circulation des bus.

Les données sont conservées pendant 5 ans pour la demande. Les arrêtés d'autorisation originaux sont conservés de manière permanente dans le registre de la collectivité. Les copies des arrêtés utilisées en pièces justificatives comptables sont conservées 10 ans. Ces durées de conservation des données prévue par le responsable du traitement sont en concordance avec la Durée d'Utilité Administrative.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : Mairie de Varennes-Jarcy, place Aristide Briand, 91480 Varennes-Jarcy. Tel :01.69.00.11.30 Mail : accueil@varennes-jarcy.fr.

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits